



Pas d'exemption pour le Grand Prix

DENIS CÔTÉ

Les gouvernements du Québec et du Canada ont refusé d'accorder une exemption pour le Grand Prix de Formule 1 de 2004. L'interdiction totale des commandites du tabac, prévue selon des lois canadienne et québécoise adoptées en 1998, est donc entrée en vigueur dans son intégralité le 1^{er} octobre. Ces lois ont notamment mis un terme à l'équipe de course automobile Player's et aux Arts du Maurier. Elles ne prévoient aucune exception et bannissent ainsi les marques de cigarettes apposées sur les monoplaces des écuries étrangères qui viennent une fois l'an disputer le Grand Prix du Canada, sur le Circuit Gilles-Villeneuve de l'Île Notre-Dame à Montréal.

Le 6 août dernier, le promoteur de l'événement, Normand Legault, s'est fait surprendre par son ami et collaborateur de longue date, le grand dirigeant du circuit de Formule 1, Bernie Ecclestone. Par le biais d'une simple télécopie, le bureau du milliardaire anglais apprenait à M. Legault que l'épreuve montréalaise était rayée du calendrier de 2004, à cause de l'application des lois interdisant les commandites du tabac. Une clause du contrat entre les entreprises de Messieurs Ecclestone et Legault permettait un tel geste.

C'est avec un calme étonnant que Normand Legault a révélé la nouvelle le lendemain en conférence de presse. L'homme d'affaires n'a pas demandé d'exemption à la loi, jugeant lui-même que les gouvernements avaient été assez patients. En tout, depuis l'étude du projet de loi fédéral en 1997, les organisateurs d'événements auront eu sept années pour trouver du financement alternatif en vue des événements de l'été 2004. M. Legault est membre de deux conseils d'administration du milieu médical et a rompu son lien avec Player's dès 1999. Il espère convaincre les dirigeants d'écuries de venir désormais sans leurs marques à Montréal. Sans la demander, M. Legault a toutefois laissé entendre par la suite qu'il apprécierait bien profiter d'une exemption à la loi.



Les écuries demeurent les bienvenues au Québec, mais sans leurs marques de cigarettes.

Un progrès qui déplaît à **Louis Camilleri**, président d'Altria (numéro 1 mondial du tabac), et à **Bernie Ecclestone**, posés ici à Montréal, le 14 juin dernier.



Des appuis à la loi

La réaction des politiciens, éditorialistes, caricaturistes et chroniqueurs fut généralement assez solidaire avec nos législations antitabac, lesquelles pouvaient pourtant entraîner l'annulation du Grand Prix du Canada. Presque tous ont plutôt condamné le « chantage » de Bernie Ecclestone, qui acceptait de changer d'avis si une exemption était accordée aux écuries pour arborer encore des marques de cigarettes.

Les gouvernements du Québec et du Canada n'ont émis aucun communiqué expliquant leur position. L'information est plutôt venue des reporters, notamment du milieu sportif, qui ont interrogé les politiciens et leurs adjoints. Le journaliste Martin Leclerc, du *Journal de Montréal*, et son vis-à-vis Réjean Tremblay, de *La Presse*, ont rivalisé de révélations sur le sujet. M. Leclerc a tour à tour joué au reporter, au médiateur et au promoteur d'une exemption. Quant au chroniqueur polémiste de *La Presse*, il s'est fait le plus virulent défenseur d'un tel compromis.

Les porte-parole de tous les partis politiques ont défendu l'interdiction intégrale des commandites. Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a plusieurs fois affirmé qu'il n'était pas

SOMMAIRE

De Facto, la vérité sans filtre	3
Promotion du tabac dans les bars	4-5
Conférence mondiale d'Helsinki	6-7
Services d'abandon du tabagisme	8-9
Gatineau sans fumée	10



D'août à octobre, les médias québécois ont amplement couvert l'affaire du Grand Prix. La une du *Journal de Montréal* a d'abord présenté Bernie Ecclestone comme un maître chanteur, puis comme un sauveur.

question d'amender la loi sur le tabac. La fermeté de M. Chrétien s'expliquerait non seulement par un souci de santé publique, mais aussi par principe d'autonomie du pays : un milliardaire anglais ne peut prétendre imposer des changements à une loi adoptée par consensus par le Parlement du Canada – une opinion que partagerait son successeur Paul Martin.

Mission Grand Prix

Devant la position stricte du palier fédéral, le gouvernement libéral de Jean Charest a lui aussi refusé tout accommodement favorisant la Formule 1. Assez discret sur le sujet, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a défendu la loi sur le tabac par quelques déclarations à son retour d'une rencontre des ministres de la santé, tenue à Halifax début septembre. Côté provincial, le dossier fut surtout piloté par le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, qui s'est même rendu au Grand Prix de Hongrie afin d'inviter, en vain, les écuries à respecter nos lois. Baptisé « Mission Grand Prix », ce pèlerinage réunissait, outre Normand Legault, le maire de Montréal, Gérald Tremblay, le ministre fédéral responsable du Québec, Martin Cauchon, et Benoît Labonté, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Seule British American Tobacco a accepté de courir sans afficher sa marque (Lucky Strike) à Montréal en 2004. La demande avait été faite par sa filiale canadienne Imperial Tobacco, en guise de geste corporatif contribuant à la sauvegarde du Grand Prix. Seule autre multinationale de tabac à détenir à la fois une filiale au Canada et une commandite de Formule 1, Japan Tobacco a refusé d'imiter son concurrent anglais. Japan Tobacco supporte l'écurie Renault, qui arbore la marque Mild Seven. Au Canada, elle détient JTI-Macdonald, fabricant des Export 'A'. Cinq des dix écuries perçoivent des commandites du tabac, quoique les principaux bailleurs



À leur retour de Hongrie, le ministre des Affaires municipales du Québec, Jean-Marc Fournier, et le maire de Montréal, Gérald Tremblay, dressent le bilan de leurs rencontres avec les dirigeants de la Formule 1.

de fonds de la Formule 1 demeurent les constructeurs automobile, tels Honda, Ford, Mercedes, et autres.

Chez les politiciens souverainistes, on a prôné l'application de la loi, mais avec des compensations en faveur de Montréal. Le Bloc québécois a suggéré au gouvernement fédéral d'aider le promoteur à défrayer les dépenses réclamées par les écuries pour la tenue d'une 18^e course, en puisant dans le budget de la fête du Canada. Au Parti québécois, un comité de députés a proposé que des fonds soient ajoutés à la promotion du tourisme à Montréal, ce secteur étant le plus touché par l'éventuelle perte du Grand Prix.

Leadership canadien

Les organismes de santé se sont réjouis de la position ferme des gouvernements face aux manœuvres de M. Ecclestone. Le 22 septembre, ils ont publié une annonce d'une page dans l'hebdomadaire *The Hill Times* d'Ottawa, félicitant le premier ministre de « s'être tenu debout, face à l'intimidation du Grand Prix ». « En montrant au monde entier que la santé publique a préséance sur les intérêts commerciaux de M. Ecclestone et de l'industrie du tabac, vous venez de réaffirmer le leadership canadien en matière de contrôle du tabac », conclut l'annonce signée par une quarantaine d'organismes.

Les groupes antitabac sont intervenus fréquemment dans les médias et auprès des dirigeants politiques pour éviter tout assouplissement à la loi, comme le « plan Coderre », imaginé par le ministre fédéral de l'Immigration, Denis Coderre. Ce plan consistait à échanger une exemption à la loi contre de la publicité antitabac autour de la piste de course. Selon les propos du ministre Martin Cauchon, tels que rapportés par Martin Leclerc du *Journal de Montréal*, ce sont des avis juridiques clairs qui auraient définitivement éliminé tout risque de compromis. Tant M. Cauchon que le premier ministre Chrétien étaient tentés par cette voie, rapporte le journaliste. D'après les avis juridiques remis à M. Cauchon, toute exemption à la loi pourrait être utilisée par l'industrie dans sa contestation légale de l'ensemble de la loi, laquelle sera entendue prochainement en Cour d'appel du Québec.

Montage financier

À la mi-octobre, la Fédération internationale automobile, qui est plus ou moins contrôlée par M. Ecclestone, a officiellement réintégré Montréal au calendrier de 2004, à la condition d'un accord financier qui compenserait les écuries. La Brasserie Molson du Canada a tenté de s'impliquer dans le dossier, mais se serait retirée devant la hauteur de l'investissement requis.

Normand Legault négociait toujours, début novembre, avec Bernie Ecclestone afin de compenser les

équipes pour les frais d'une 18^e course et pour l'absence de commandites de tabac. Or, M. Legault n'est ni capable, ni intéressé, à contribuer énormément à ce montage, puisqu'il débourse déjà 20 millions \$ CAN par année pour faire venir les écuries.

D'un autre côté, il est étrange que les équipes soient dédommagées pour venir sans publicité de tabac à Montréal, puisqu'il y aura probablement une course additionnelle avec marques de tabac au calendrier de 2004. En 2003, on comptait 13 courses avec tabac et 3 courses avec moins de tabac (France, Grande-Bretagne, États-Unis). En effet, même les courses « sans tabac » exposent une certaine publicité dissimulée des marques de cigarettes, tels le logo retouché, les couleurs et le lettrage de la marque (voir notre tableau en couleurs via www.info-tabac.ca/liens47.htm). En 2004, avec le maintien de Montréal, on dénombrait 14 courses avec tabac et 4 courses avec promotion camouflée, compte tenu de l'ajout des épreuves de Shanghai et de Bahreïn. En somme, les écuries afficheront plus de publicité de tabac en 2004 à travers le monde, et elles exigent du Canada des millions en « compensation » !

Une conclusion définitive de ce dossier, vif en rebondissements, est attendue très bientôt.



Grand Prix de Trois-Rivières

Des efforts sont également déployés pour sauver le Grand Prix de Trois-Rivières. Cette fin de semaine de course automobile a survécu au cours des trois dernières années grâce au fonds provincial de transition des commandites, suite au retrait de Player's en 2000. À la mi-octobre, son promoteur Léon Méthot a lancé la serviette, ne parvenant pas à dénicher un commanditaire principal pour 2004. Une société à but non lucratif a aussitôt pris la relève et tente de réunir le financement requis.

Dans le cas de ce Grand Prix, personne n'a osé demander d'exemption à la loi sur le tabac, ce qui aurait ouvert la porte à bien d'autres requêtes. Contrairement aux subventions controversées de Formule 1, qui sont versées à des écuries européennes, il s'agit ici d'une ancienne commandite canadienne de tabac, comme les nombreuses anciennes autres qui ont presque toutes déniché du financement alternatif. Par exemple, les feux d'artifice Benson & Hedges sont maintenant parrainés par la Société des alcools, le Festival Juste pour rire est passé de Craven 'A' à Loto-Québec, tandis qu'au Festival d'été de Québec, un appui de Bell a succédé à du Maurier.

Campagne retentissante

Le 18 septembre, l'Association régionale du sport étudiant de Québec et Chaudière-Appalaches (ARSEQCA) lançait une vaste campagne publicitaire antitabac intitulée : « *De Facto, La vérité sans filtre* ». Pendant six semaines, des publicités chocs



ont été diffusées à la télévision, au cinéma et à la radio, dans les deux régions couvertes par l'Association.

Une des pubs montrait des dirigeants (fictifs) de l'industrie du tabac en train de célébrer à la vue d'une fillette s'allumant une cigarette. Il semblerait que ce message n'ait pas réjoui les (vrais) manufacturiers car Yves-Thomas Dorval, porte-parole d'Imperial Tobacco, s'est empressé d'envoyer une lettre d'opinion au quotidien *Le Soleil*. Il a écrit que sa compagnie n'encourageait pas les jeunes à fumer et que les campagnes médiatiques de ce type sont « *non-fondées, erronées, diffamatoires* ».

Dans cette annonce télé de *De Facto*, des dirigeants fictifs de l'industrie se réjouissent du tabagisme d'une jeune fille.

La campagne promotionnelle de l'ARSEQCA s'est terminée par une manifestation dans les rues de Québec le 4 novembre. Pour plus de détails, consultez le www.defacto.ca.

– J.H.

Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à : www.info-tabac.ca/liens47.htm

Des fumeurs bien informés

Ce bulletin est accompagné d'un supplément portant sur les 16 mises en garde apposées sur les paquets de cigarettes canadiens. Nous aimerions connaître l'opinion de fumeurs sur ce cahier ; 1 500 exemplaires sont offerts à cet effet. Veuillez communiquer avec nous si vous pouvez collaborer à cet exercice. (514) 525-7025 ou dcote@info-tabac.ca



Info-tabac est publié avec l'appui de :

Santé
et Services sociaux
Québec

Santé Health
Canada Canada

Les vues exprimées dans ce bulletin ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSSQ ou de Santé Canada.

1^{er} octobre 2003 :

Fin des commandites du tabac ?

JOSÉE HAMELIN

C'est le 1^{er} octobre que le glas a sonné pour les commandites d'événements de l'industrie du tabac. Alors que les groupes de santé attendaient ce moment depuis fort longtemps, les fabricants de cigarettes expérimentent déjà de nouvelles

stratégies de marketing pour tenter de contourner les lois.

À prime abord, les cigarettiers semblent s'être conformés à l'interdiction des commandites. Imperial Tobacco Canada (ITC) a aboli son Équipe Player's et sa Fondation Mode Matinée. Longtemps chassée d'ITC, le monde du tennis a rompu

le dernier lien qui l'unissait au tabac alors que le Stade de tennis du parc Jarry vient de perdre son appellation de « *Stade du Maurier* ». La direction de Tennis Canada cherche d'ailleurs un nouveau parrain qui souhaiterait prêter son nom au complexe sportif moyennant un investissement de 300 000 \$ par année pour une période de 10 ans.

Si la Série Sports Extrêmes Export 'A' a théoriquement cessé d'exister, son site Web (www.laseriesportsextrêmes.ca) est toujours en ligne. Toutefois, le mot Export 'A' a disparu et aucune activité sportive n'a récemment été organisée. Du côté de la Formule 1, les gouvernements du Québec et du Canada ont refusé de céder au chantage de Bernie Ecclestone qui revendiquait une exemption aux lois, pour permettre la tenue de l'édition 2004 du Grand Prix du Canada.

Puisque les dons philanthropiques sont toujours autorisés, le Conseil des arts du Maurier a simplement été remplacé par le Conseil des Arts Imperial Tobacco Canada et le Fonds Imperial Tobacco Canada pour les arts, deux fondations mises sur pied pour offrir des subventions de 5 000 \$ à 100 000 \$ à des organismes artistiques canadiens.



Dans des bars, les fabricants tentent de faire passer de jolies filles pour des « points de vente ». Les gouvernements font enquête.

Repères

Dès 1989, une loi fédérale proscriit les commandites du tabac, à l'exception des contrats déjà signés. La même année, les trois manufacturiers canadiens fondent des sociétés de façade qui portent le nom de leurs principales marques respectives avec, en plus, les mentions « Inc » ou « Ltée ». Les commandites de du Maurier Ltée, Export 'A' Inc. et Rothmans Ltée se multiplient donc jusqu'en 1995, date à laquelle la Cour Suprême invalide l'interdiction totale de publiciser les produits du tabac. Les fabricants sont, de nouveau, libres de faire de la promotion directe et indirecte.

Deux ans plus tard, Ottawa adopte une nouvelle loi, qui devait, dès octobre 1998, imposer des restrictions sévères aux commandites. Mais en 1998, devant la pression des milieux artistiques et sportifs, le fédéral reporte à octobre 2000 l'entrée en vigueur de ces restrictions. Toutefois, il édicte une interdiction totale pour octobre 2003. Sur le point de voter sa propre *Loi sur le tabac*, le gouvernement du Québec synchronise son échéancier à celui du fédéral.

En juin 1998, la loi québécoise interdit à son tour la création de nouvelles commandites. De plus, l'industrie ne peut allouer à un événement une somme supérieure à celle déjà octroyée les années précédentes.

À compter du 1^{er} octobre 2000, à l'extérieur des sites d'événements autorisés, les annonces (avec mention de la marque) demeurent permises dans des publications dont 85 % du lectorat est adulte. Elles peuvent aussi être postées à des adultes ou être affichées dans les lieux interdits aux mineurs. En somme, plus d'affichage ailleurs, ni promotion à la radio ou à la télévision.

Après avoir consenti cinq ans de sursis aux organisateurs d'événements commandités, la troisième et dernière étape de ce long processus est franchie. Les lois fédérale et provinciale proscrient toutes promotions liant une marque de cigarettes à une activité sociale, culturelle, sportive ou autre.

Dans leur contestation de la loi fédérale, les fabricants de cigarettes clament qu'ils sont maintenant brimés dans leur « *droit fondamental* » de communiquer avec leurs clients potentiels, la publicité étant, selon eux, totalement interdite. En réalité, la publicité qui livre aux consommateurs des renseignements factuels (par exemple le prix) demeure toujours permise dans la mesure où elle n'associe pas, de façon directe ou indirecte, l'usage du tabac à un « style de vie ».



De 1989 à 1995, les cigarettiers ont utilisé des sociétés de façade, comme « *du Maurier Ltée* », pour maintenir la promotion de leurs marques.



Les « Partys extrêmes » de JTI-Macdonald, comme ici, semblent terminés, mais Imperial Tobacco commandite encore des spectacles dans les bars. Le cigarettier désire sans doute que les bars demeurent le plus longtemps possible d'attractifs fumeurs publics pour jeunes.

Soulignons que la plupart des événements autrefois parrainés par l'industrie du tabac ont tôt fait de trouver de nouveaux commanditaires. Des 12 millions \$ offerts par le gouvernement du Québec via le fonds de compensation des commandites, seulement 9 millions \$ ont été utilisés en trois ans, de 2001 à 2003.

« Partys-tabac » dans les bars

Au cours des dernières années, les trois principales compagnies de tabac canadiennes ont utilisé une nouvelle tactique de marketing : les « partys-tabac » dans les bars. Des spectacles aux couleurs de marques de cigarettes sont organisés dans des débits de boissons branchés. Rothmans, Benson & Hedges (RBH) a créé la série Gold Club Benson & Hedges, Imperial Tobacco son Club Rouge du Maurier et JTI-Macdonald les Partys Extrêmes Export 'A'.

Lors de ces soirées, des groupes ou artistes de renom sont invités à donner un spectacle dans un bar décoré aux couleurs de la marque de cigarettes qui sera à l'honneur. De jeunes mannequins (hommes et femmes) en tenue sexy agissent en tant que « cigarettes-boys » et « cigarettes-girls ». Ils sillonnent les lieux, leur plateau débordé de cigarettes alors qu'ils se chargent de vendre le produit et de discuter avec les clients potentiels. Sans compter les nombreux présentoirs de type nouveau genre qui étalent, eux aussi, les cigarettes vedettes.

Selon les lobbyistes antitabac, cette stratégie de marketing est illégale parce qu'elle constitue de nouvelles commandites créées après 1998. De plus, ces partys vont à l'encontre de l'esprit de la loi car ils unissent des événements sociaux à des produits du tabac. Loin d'être de simples points de vente, les cigarettes-girls incarneraient de la promotion de type style de vie en associant le tabac à la jeunesse, la beauté et au sex-appeal.

Au début octobre, la promotion du tabac dans les bars semblait disparue. Les sites Internet du Club Rouge et de la série Gold Club ont fermé leurs portes alors que celui des Partys extrêmes ne proposait aucun spectacle après la fin septembre...

Imperial Tobacco contourne l'interdiction

Un communiqué d'Imperial Tobacco annonçait, le 30 septembre, la mise sur pied de deux nouvelles compagnies lui appartenant, soit Événement Rumbling Wall et Canal 2. « C'est pour contourner l'interdiction de commandites que ces filiales ont été fondées », affirme Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT). Alors qu'Événement Rumbling Wall organisera et publicisera (entre autres par le biais de Definiti.ca et du magazine Rev) des spectacles dans les bars, Canal 2 va identifier de nouveaux endroits où faire l'étalage des produits du tabac, en l'occurrence les bars.

« La promotion dans les bars est extrêmement stratégique, souligne M. Gauvin. Elle cible certains jeunes adultes de 18 à 24 ans qui sont à la mode et populaires auprès de leurs pairs. Puisque ce sont eux qui instituent les tendances de l'heure et qu'ils sont au sommet de la pyramide hiérarchique sociale, ils ont un effet multiplicateur, particulièrement auprès des jeunes, et font en sorte que fumer soit perçu comme une habitude enviable ».

Au niveau des services provincial et fédéral de lutte contre le tabagisme, on parle peu de la légalité des « partys-tabac » dans les bars. Néanmoins, des plaintes à ce sujet ont été formulées et des enquêtes sont présentement en cours. Dans les deux cas, aucune information ne sera divulguée si les tactiques de l'industrie sont jugées conformes à la loi. Si, par contre, les recherches permettent de déterminer qu'il y a eu infraction, des chefs d'accusation seront déposés.

D'après Cynthia Callard, de Médecins pour un Canada sans fumée, le gouvernement fédéral devrait clarifier sa loi afin que l'industrie ne puisse plus en exploiter les zones grises. Pourtant Santé Canada ne s'engage pas cette voie. « Au cours des ans, c'est sûr qu'on note des points qu'il faudrait peut-être changer, soutient le directeur de la conformité au Programme de la lutte au tabagisme, Denis Choinière, mais actuellement, on n'envisage pas de faire de changement à la loi dans un futur immédiat ».



Dans ses partys branchés, Imperial Tobacco expose d'élégants présentoirs.

12^e conférence mondiale

La Convention-cadre au cœur des discussions d'Helsinki

JOSÉE HAMELIN

C'est à Helsinki, capitale de la Finlande, que se tenait du 3 au 8 août dernier la 12^e Conférence mondiale sur le tabac ou la santé. Au cours de cette semaine consacrée à la réduction du tabagisme, la ratification de la Convention-cadre pour la lutte antitabac et la nécessité d'adopter des lois et règlements dans les pays en voie de développement furent au cœur des discussions.

La Conférence mondiale sur le tabac ou la santé est présentée tous les trois ans. À Helsinki, elle rassemblait plus de 2 000 congressistes provenant d'une centaine de pays. La délégation canadienne se composait d'environ 120 personnes, dont une vingtaine de Québécois. Parmi eux figuraient des professionnels de la santé, représentants d'organismes non-gouvernementaux ainsi que des délégués du gouvernement.

Les matinées des congressistes ont débuté par une séance plénière sur les principaux thèmes de l'actualité tabagique. En après-midi, la surabondance d'ateliers et de sujets a donné du fil à retordre aux participants qui devaient privilégier certaines présentations. Malgré l'embarras du choix, la qualité des informations véhiculées et la présence d'autant d'acteurs de la lutte contre le tabagisme font de ces con-



Lors de la première assemblée plénière, le professeur **Judith MacKay** a résumé l'histoire des conférences mondiales antitabac. Vivant à Hong Kong depuis 1967, Mme MacKay y a fondé en 1989 un organisme militant contre le tabagisme dans l'ensemble de l'Asie.

férences des événements indispensables, selon le Dr Fernand Turcotte, professeur de santé publique à l'Université Laval. « Elles permettent aux intervenants de mettre à jour leurs connaissances et de se nutrir de nouveaux outils pour agir globalement ».

Les participants qui le désiraient ont pu faire une brève allocution sur un sujet de leur choix ayant préalablement été approuvé par le comité organisateur de la conférence. François Dampousse, de l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF), a présenté la poursuite de l'industrie canadienne du tabac qui conteste la validité de la loi fédérale sur le tabac. Le directeur de l'Association du sport étudiant de Québec, Gilles Lépine, a fait la promotion de son projet *De Facto* : une vaste campagne publicitaire pour prévenir le tabagisme juvénile dans la région de Québec.

Selon M. Lépine, la conférence d'Helsinki a démontré qu'il existe désormais un consensus mondial face au problème du tabagisme. « Même si tous les pays ne sont pas rendus à la même étape, c'est encourageant de voir que la lutte antitabac a beaucoup progressé au cours des dernières années, indique-t-il. On sent qu'il y a maintenant une volonté d'agir et de faire front commun contre l'industrie du tabac ».

Le long processus de ratification

« Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée mondiale de la santé en mai dernier, la Convention-cadre pour la lutte antitabac se présente comme un outil de choix pour combattre l'épidémie planétaire de tabagisme », a affirmé la présidente de la Conférence et secrétaire général de la Société finlandaise du cancer, Dr Liisa Elovainio, dans un éditorial du *Daily News*, le journal officiel de la conférence. Rappelons que cette Convention établit les normes minimales sur lesquelles devront se baser les pays pour élaborer leurs propres politiques de lutte contre le tabagisme. Elle

prévoit, entre autres, des mesures de taxation des produits du tabac, une interdiction totale de la publicité, l'affichage d'avertissements de santé sur les emballages, de même que la protection des individus face à la fumée de tabac dans l'environnement.

« Lorsqu'elle sera en vigueur, la Convention permettra de lutter simultanément sur plusieurs fronts et obligera les pays qui l'auront entérinée à respecter leurs engagements, explique le Dr Turcotte. Elle favorisera le partage du savoir-faire des pays possédant une politique antitabac efficace vers ceux qui n'en ont pas, et créera aussi un fonds qui servira à épauler les pays en voie de développement dans leurs démarches de réduction du tabagisme ».



Les éminents professeurs anglais **Richard Doll** et **Richard Peto** ont insisté sur les bienfaits de l'arrêt tabagique, et ce à tous les âges.



Dans son discours inaugural, le nouveau directeur-général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Jong-Wook Lee, a lancé un appel à toutes les nations, leur demandant de signer, mais surtout, de ratifier le traité le plus tôt possible. « *Le vrai travail ne fait que commencer* », a-t-il souligné en faisant allusion au fait que, contrairement à la signature, la ratification de la Convention nécessitera de longues procédures.

« *Alors qu'en signant, les pays manifestent leur intention de ratifier la Convention, ils ne peuvent la ratifier qu'au moment où leurs lois et règlements sont conformes à toutes les politiques de contrôle du tabac qu'elle suppose* », précise Neil Collishaw, de Médecins pour un Canada sans fumée. Au début novembre, près de 80 pays avaient déjà signé l'entente alors que seules la Norvège, les îles Fidji et Malte l'avaient ratifiée. Elle aura force de loi lorsque 37 autres pays l'auront entérinée.

Parmi les résolutions adoptées à Helsinki, janvier 2005 a été fixé comme date à laquelle la Convention-cadre devrait idéalement entrer en vigueur. Les représentants d'organismes non gouvernementaux (ONG) ont reçu le mandat de faire pression sur leur gouvernement afin d'accélérer le processus dans leur pays respectif. D'après le Dr Turcotte, « *la commande est de taille puisque dans certains pays, tout est à faire* »...

Le tabagisme : un problème de développement

Sur 1,3 milliard de fumeurs estimé par l'OMS à l'échelle mondiale, 800 millions vivent dans des pays en voie de développement où la santé de la population est souvent précaire. Dans ces pays, l'absence de loi contrôlant le tabac expliquerait, en partie, pourquoi les compagnies de tabac peuvent y organiser d'agressives campagnes de marketing, relate un article de Mark Walker paru dans le *Daily News*.

« *Le tabac n'est pas seulement un problème de santé, a indiqué dans un communiqué émis en marge de la conférence, le directeur de l'OMS, c'est aussi un problème de développement. Il désavantage particulièrement les pau-*

vres et peut même contribuer à la malnutrition lorsque l'argent qui serait consacré à l'alimentation est dépensé pour le tabac ». Malgré cela, le contrôle du tabagisme ne figure pas encore à l'agenda des principaux programmes de développement international.

Afin de remédier à la situation, une résolution d'Helsinki demande aux Nations unies d'intégrer le contrôle du tabac à ses objectifs de développement du millénaire. Les gouvernements sont, quant à eux, invités à contribuer financièrement (en proportion de leur PIB) afin de favoriser l'entrée en vigueur de la Convention dans les pays moins développés.

Au Canada, l'organisme Médecins pour un Canada sans fumée a approché l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il lui a demandé de fonder un programme qui reconnaîtrait la réduction du tabagisme comme un facteur de développement. Bien qu'aucune décision n'ait été prise jusqu'à maintenant, l'ACDI se serait montrée plutôt réceptive.

Vers Washington 2006

Alors que la précédente Conférence sur le tabac ou la santé avait lieu en 2000, à Chicago, la rencontre d'Helsinki s'est singulièrement différenciée des colloques précédents, selon certains participants. « *Alors qu'en Amérique du Nord, on a tendance à agir rapidement dans les dossiers relatifs au tabac ; en Europe, un temps plus long est consacré aux recherches, ce qui retarde nécessairement les actions et donc les résultats* », observe M. Lépine, de l'Association du Sport étudiant de Québec.



Nouveau directeur de l'Organisation mondiale de la santé, le Sud-coréen **Jong-Wook Lee** a pris part à la remise des prix Luther L. Terry, décernés à des individus et organismes qui se distinguent dans le domaine de la lutte antitabac.



Coordonnateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, **Louis Gauvin** a profité d'une séance parallèle pour s'entretenir avec une soixantaine de délégués sur l'élaboration d'un réseau mondial d'intervenants antitabac francophones. Il a été notamment question de la prochaine Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac, qui devrait avoir lieu à Paris en 2005.

Si la majorité des congressistes canadiens interrogés par *Info-tabac* étaient satisfaits du déroulement de la conférence d'Helsinki, bon nombre d'entre eux ont déploré l'étroitesse de certains locaux, qui les a empêchés d'assister à d'importants exposés, alors que d'autres ont blâmé le manque de profondeur de plusieurs présentations. Plus optimiste, François Damphousse, de l'ADNF, croit que si certaines présentations ont pu paraître sans intérêt, c'est simplement un signe que le Canada a une longueur d'avance sur plusieurs pays en matière de lutte antitabac. « *De plus, remarque-t-il, ça illustre le fait qu'à travers le monde, des gens de tous les milieux s'impliquent à réduire le tabagisme* ».

Après cet arrêt en sol européen, la Conférence mondiale sur le tabac ou la santé reviendra aux États-Unis en juillet 2006. Washington sera l'hôte du prochain rassemblement, cette fois organisé par la Société américaine du cancer.

Québec accroît les services offerts aux fumeurs

C'est sans tambour ni trompette que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a lancé une campagne publicitaire pour faire connaître ses services de cessation tabagique. Cette démarche s'intègre au Plan québécois d'abandon du tabagisme (PQAT), un nouveau modèle organisationnel mis en place, au coût de 4,7 millions \$. L'objectif est d'améliorer la qualité et la disponibilité des programmes offerts dans chacune des régions du Québec.

« Grâce à cette nouvelle approche, les fumeurs seront mieux informés des divers services qu'ils peuvent utiliser pour réussir leur cessation tabagique », affirme la directrice du Service de lutte contre le tabagisme, Lise Talbot. Si certaines régions proposaient déjà des programmes pour arrêter de fumer, le PQAT assure dorénavant la gratuité, l'uniformité et la promotion des services offerts à la grandeur de la province.

Aux fumeurs souhaitant rompre avec la cigarette, le plan du MSSS propose trois principaux outils soit : un site Internet, une ligne téléphonique, de même que ses tout nouveaux Centres d'abandon du tabagisme. Surtout axés sur la consultation, ces services fournissent informations, soutien et suivi aux personnes qui en font la demande.

Les programmes du Ministère offrent aux fumeurs trois types d'interventions.



Chef du Service de lutte contre le tabagisme, **Lise Talbot** tient à ce que les Québécois aient de bons outils pour cesser de fumer.

Une intervention brève détermine la motivation d'un individu à cesser de fumer et le conseille, une intervention complète dresse, en plus, l'historique de ses précédentes tentatives d'arrêt et le soutient dans sa démarche. Effectuée sur une base volontaire, l'intervention intensive assure le suivi du fumeur au cours des différentes étapes qu'il traverse.

Nouveaux Centres d'abandon du tabagisme

Plus de 125 Centres d'abandon du tabagisme (CAT) ont vu le jour au Québec, depuis presque un an. Outre les 900 000 \$ consacrés à leur promotion, 2,1 millions \$ ont été octroyés par le MSSS pour leur implantation.

Dans ces établissements, des consultations individuelles et de groupe sont offertes aux personnes qui souhaitent arrêter de fumer. Ces dernières obtiennent des renseignements sur les aides pharmacologiques, l'alimentation, l'exercice physique, les façons de gérer leur stress et les raisons qui devraient les motiver à devenir non-fumeuses. Ce sont des infirmières, psycho-éducatrices, inhalothérapeutes ou travailleurs sociaux, ayant reçu une formation, qui animent ces rencontres. Même si la proportion de fumeurs qui délaissent le tabac semble augmenter en fonction de la durée et de la fréquence des rendez-vous, le Ministère ne détient actuellement aucun chiffre à cet effet.

Pour ceux que ces séances rebutent, les Centres d'abandon du tabagisme proposent également des conseils par téléphone ou en personne, de même que des dépliants informatifs. Les CAT sont principalement établis dans les CLSC, quelques centres hospitaliers et cliniques médicales. Ils sont régis par les directions de santé publique (DSP) régionales.

Encore méconnus de la population, les Centres d'abandon sont jusqu'à maintenant peu fréquentés, selon plusieurs intervenants régionaux. À la fin octobre, bon nombre de CAT n'avaient toujours pas reçu leur matériel de promotion régionale ni amorcé leur campagne publicitaire. S'il



Des fumeurs discutent de leur sevrage au cours d'une séance de groupe.

(Image tirée du vidéo « Réussir... sans perdre les pédales » de la DSP de Laval.)

est trop tôt pour estimer à combien de personnes profiteront les CAT, des CLSC offrant des services similaires accueillent par le passé une centaine de fumeurs annuellement. En Montérégie, où l'efficacité de groupes d'entraide pour cesser de fumer a été évaluée, 44 % des participants étaient toujours non-fumeurs un an après leur date de cessation. On peut présumer que les CAT obtiendront autant de succès.

Ligne J'ARRÊTE !

Gérée à part égale par la Société canadienne du cancer et le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS), la ligne J'ARRÊTE ! est en opération depuis janvier 2002. Du lundi au vendredi, entre 8h et 20h, les fumeurs n'ont qu'à composer le 1-888-853-6666 pour obtenir une aide personnalisée ou être redirigés vers les ressources disponibles dans leur région.

« Lorsque nous recevons un appel, il faut d'abord identifier les besoins de la personne qui est au bout du fil, indique Sylvie Foucault, coordonnatrice du service. Si elle souhaite être conseillée, nous déterminerons son profil tabagique et la guiderons adéquatement. Nous pourrions lui proposer des aides pharmacologiques, de la documentation ou simplement du soutien ».

Au centre téléphonique, 13 intervenants (7 à temps plein et 4 à temps partiel) se chargent de la réception des appels et du suivi des gens ayant sollicité un accompagnement. Les fumeurs abstinents sont libres de téléphoner aussi souvent qu'ils le désirent, en cas de besoin, alors que les téléphonistes peuvent contacter jusqu'à huit fois une même personne.

Les agents de la ligne J'ARRÊTE ! ont traité plus de 6 000 appels depuis janvier 2003. Le service, qui a noté une hausse de son achalandage à la suite de la récente campagne publicitaire, reçoit approximativement 100 appels par jour. Plus enclines à demander de l'aide, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à téléphoner.



Le site J'ARRÊTE ! : un « clic » vers la santé

Situé au www.jarrete.qc.ca, le site Internet J'ARRÊTE ! est spécialement conçu pour les fumeurs. Disponible en deux versions (pour adultes et pour adolescents), il se veut « *Le site pour s'aider à se libérer du tabac* ». Les accros de la nicotine ont la possibilité d'utiliser cet outil interactif pour cheminer à leur rythme en suivant, via le Web, chaque étape de leur sevrage. Ce site fournit une foule de renseignements, tant sur la dépendance que sur les motifs qui incitent habituellement les gens à fumer. Il a reçu plus de 100 000 visites depuis son inauguration en janvier 2003.

Les futurs non-fumeurs qui ont besoin d'être épaulés, n'ont qu'à remplir un formulaire en ligne afin d'être conseillés par courriel. Un nouveau service de consultation en direct leur permet également de communiquer avec des spécialistes de la cessation, par le biais de « vidéo-cam » ou lors de séances de clavardage (*chat*) individuelles.

De plus, les membres inscrits au site ont accès à un forum de discussions et un *chat*. Ils peuvent échanger, entre eux, sur les difficultés et les réussites rencontrées pendant leur renonciation au tabac.

Parmi les trois services d'abandon du tabagisme du MSSS, le site Internet serait, en raison de sa dynamique, celui qui peut réussir le mieux à rejoindre les jeunes.

« *Les adolescents qui fument vont préférer des moyens de cessation individuels nécessitant le moins de temps possible* », commente Anne Chabot, spécialiste en cessation à la DSP de Laval. Toutefois, selon le directeur du CQTS, Mario Bujold, « *aucune donnée ne permet actuellement d'évaluer l'âge des internautes qui fréquentent le site J'ARRÊTE !* ».

Influence des médecins

Les professionnels de la santé sont, en outre, invités à jouer un rôle d'influence en intervenant minimalement. On leur suggère notamment d'identifier leurs patients fumeurs par une mention au dossier, et de les encourager à cesser de fumer. Puisque l'intervention tabagique n'est actuellement pas reconnue comme un acte médical et que les médecins ne sont pas rémunérés s'ils discutent du tabac lors d'une consultation, cette pratique est laissée à leur discrétion. Toutefois, le Ministère envisage d'entreprendre les démarches nécessaires pour corriger la situation.

Une exception à la règle, du côté de la Mauricie - Centre-du-Québec, « *les intervenants des Centres d'abandon du tabagisme ne chôment pas*, affirme le répondant-tabac, Jean-Maurice Roy, d'un ton satisfait. *Lorsque les CAT ont été implantés en région, nos professionnels de la santé ont immédiatement introduit l'intervention minimale* (dépistage du patient fumeur avec mention au dossier) *dans leur pratique courante. Les fumeurs déjà aux prises avec des problèmes de santé sont*



Des préposées de la Ligne J'ARRÊTE ! posent en compagnie de Suzanne Lemire (2e à gauche), responsable des dossiers du tabac au bureau québécois de la Société canadienne du cancer.

donc sensibilisés et dirigés vers les Centres d'abandon ».

Budget reconduit

Le gouvernement du Québec a investi 1,7 million \$ en 2002-2003 pour publiciser et soutenir la ligne et le site Internet J'ARRÊTE ! Près d'un demi-million \$ a servi à financer la campagne d'affichage et le message télévisé au cours duquel un fumeur affirme qu'il a trouvé les outils pour s'aider à cesser de fumer. De plus, le budget des CAT a été reconduit pour l'année 2003-2004.

En constante évolution, le PQAT sera évalué au terme de sa première année d'implantation. Les services qu'il propose seront, bien sûr, améliorés en fonction de leur achalandage et des besoins spécifiques de certaines clientèles. Alors que la première phase de la campagne publicitaire se terminera en décembre, le Ministère pourra compter sur la médiatisation de la *Semaine pour un avenir sans tabac* et du Défi « *J'arrête, j'y gagne!* » 2004. – J.H.



Dans cette annonce télévisée québécoise, un fumeur est ravi des outils pour l'aider, dont l'appui de cette conseillère d'un Centre d'abandon du tabagisme et de la Ligne J'arrête.

Gatineau sans fumée : la balle est dans le camp de Québec

Dans le but de devenir une ville sans fumée, Gatineau a demandé au gouvernement provincial de modifier la *Loi sur le tabac*, le 14 octobre dernier. Les élus souhaitent que la fumée soit prochainement éliminée de l'ensemble des lieux publics intérieurs québécois, incluant les restaurants et les bars. Ils veulent aussi que les municipalités obtiennent, de Québec, le pouvoir de légiférer en matière de tabac, comme cela se fait en Ontario et dans d'autres provinces canadiennes.

Alors que sa voisine, Ottawa, jouit d'un air assaini depuis 2001, à Gatineau, près de 70% de la population et plusieurs organismes, dont la Chambre de commerce de l'Outaouais, approuvent l'idée de bannir l'usage du tabac des lieux publics intérieurs. Défendu depuis ses premiers balbutiements par la commission *Gatineau ville en santé*, le projet d'une ville sans fumée a finalement été sanctionné par le conseil municipal, à condition que Québec en assume la facture estimée à 475 000 \$ - 300 000 \$ pour l'embauche d'inspecteurs et 175 000 \$ pour faire face à d'éventuelles poursuites.

Ancien haut fonctionnaire fédéral et notaire à la retraite, Jacques Roy, qui s'implique personnellement dans le dossier, ne croit pas que la *Loi sur le tabac* sera modifiée. « *Le gouvernement du Québec a un*

agenda fort chargé de toutes sortes de choses beaucoup plus prioritaires, pour lui, que le tabac », souligne-t-il.

Selon M. Roy, la meilleure solution aurait été que la ville demande un amendement à sa charte municipale (une option qui a également été envisagée) ce qui lui aurait donné le pouvoir de régler l'usage du tabac. « *Je pense que cette alternative n'a pas été choisie parce qu'il n'y a pas de réelle volonté politique de faire changer les choses, déplore-t-il, mais aussi parce que le Conseil n'était pas prêt à assumer les coûts (475 000 \$) reliés à l'implantation d'une politique antitabac* ». Des coûts que M. Roy juge d'ailleurs surestimés.

De son côté, le président de *Gatineau ville en santé* et conseiller municipal, Luc Montreuil, garde espoir. « *La résolution de demander au gouvernement de modifier sa loi rejoint, en quelque sorte, la position des restaurateurs et tenanciers de bars qui ne voient pas de problèmes à ce que les lieux publics deviennent totalement sans fumée, dans la mesure où ce serait tous les lieux de la province qui adopteraient cette politique* », explique-t-il.

D'après M. Montreuil, Gatineau pourrait recevoir une réponse de Québec avant la fin de l'année 2003. Toutefois, si au début de l'an prochain rien n'a bougé, il

n'écarte pas la possibilité de faire pression sur le gouvernement.

Amos sans fumée?

Au cœur de l'Abitibi, dans la petite ville d'Amos (14 000 habitants), un groupe de citoyens aspire, tout comme à Gatineau, au titre de première municipalité québécoise sans fumée. Avec sa campagne de sensibilisation au tabagisme passif « *Pas de boucane dans ma cabane* », la Coalition abitibienne pour les saines habitudes (CASH) a récemment proposé à la Ville d'interdire l'usage du tabac dans tous les lieux publics. Appuyée par plusieurs professionnels de la santé et bon nombre de commerçants, l'initiative ne manque pas d'attirer l'attention de la population et des médias locaux. Une histoire à suivre...

Cornwall et Kingston

En Ontario, où contrairement au Québec, les instances municipales ont le pouvoir de légiférer en matière de tabac, deux règlements ont expulsé la fumée à l'extérieur des lieux publics de Cornwall et Kingston, en mai 2003. Dans ces localités de l'est ontarien, qui comptent respectivement de 47 000 et 113 000 habitants, il est même interdit d'aménager des fumeurs munis d'une ventilation indépendante, à moins d'exception. Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles normes antitabac, les seuls endroits où il est toujours possible d'en griller une sont les terrasses extérieures de Cornwall, à condition qu'elles ne soient pas recouvertes à plus de 50 % et les maisons de retraite et salles de bingo de Kingston où des salons ventilés pour fumeurs sont aménagés.

Selon Rick Downes, conseiller municipal de Kingston, la majorité des gens se conforment de bon gré au règlement. « *Toutefois, admet-il, plusieurs commerçants sont mécontents parce que dans certaines agglomérations situées en périphérie de la ville, il est toujours permis de fumer, ce qui occasionne un déplacement de la clientèle fumeuse vers ces endroits* ». Même son de cloche du côté de Cornwall où l'on aimerait bien qu'une seule législation régisse l'ensemble de la province. Avec l'arrivée du gouvernement libéral en Ontario, les élus de Cornwall pourraient voir leur souhait se réaliser d'ici trois ans, en vertu du programme électoral du nouveau premier ministre Dalton McGuinty. — J.H.



À Amos en septembre, l'hebdomadaire *Le Citoyen* a consacré deux couvertures au débat sur l'interdiction éventuelle de fumer dans les bars et restaurants.

■ Ottawa gagne un prix

Pour ses lieux publics exempts de fumée depuis août 2001, la ville d'Ottawa a gagné, le 24 septembre dernier, le premier prix annuel d'excellence en promotion de la santé de l'Association médicale canadienne (AMC). Ce prix est décerné aux personnes et organisations qui ne relèvent pas du secteur médical mais qui apportent une contribution importante à la santé de la population. Lors de la remise du prix, le Dr Sunil Patel, président de l'AMC, a salué les efforts du maire Bob Chiarelli, du conseiller Alex Munter et du Dr Robert Cushman, médecin chef en santé publique pour la ville d'Ottawa.

■ New York : un succès !

En mars dernier, une loi protégeant la santé des travailleurs de la ville de New York a proscrit l'usage du tabac dans l'ensemble des lieux publics intérieurs. Quatre mois plus tard, c'est l'État de New York au grand complet qui devenait sans fumée.

Alors que les propriétaires de restaurants et de bars anticipaient une baisse de leur chiffre d'affaires en raison de ce changement, c'est plutôt l'effet inverse qui s'est produit. Selon le ministère du Travail, de mars à juin, plus de 10 000 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur de la restauration et des bars, seulement dans la ville de New York. De plus, d'après le journal *Crain's New York Business*, les revenus du domaine hôtelier ont augmenté pour la première fois depuis trois ans. Enfin, un sondage du Global Strategy Group révèle que 70 % des New Yorkais appuient le règlement en vigueur et que 75 % d'entre eux apprécient davantage les bars depuis que la fumée en a été expulsée.



En vigueur depuis la fin juillet, l'interdiction de fumer est bien respectée dans les bars et restaurants de l'État de New York.

■ Retour des présentoirs en Saskatchewan

La Cour d'appel de la Saskatchewan a invalidé une section de la loi provinciale qui défend d'exhiber les présentoirs de cigarettes dans les points de vente où les mineurs sont admis. Le tribunal a jugé, le 3 octobre, que cette partie de la loi saskatchewanaise était en conflit avec la réglementation fédérale qui permet implicitement d'exposer les produits du tabac. La résiliation de cette clause sur les étalages a eu des répercussions au Manitoba voisin où l'application d'une loi régissant les présentoirs de cigarettes sera retardée.

Même si le gouvernement de la Saskatchewan a décidé de porter la décision en appel devant la Cour suprême, sa requête, voulant que l'interdiction de montrer les présentoirs soit maintenue pendant les procédures juridiques, a été rejetée par un juge de Cour d'appel, le 27 octobre dernier. Dissimulés pendant 18 mois, les paquets de cigarettes peuvent donc être de nouveau présentés à côté des friandises !

■ Poursuite fédérale

Le 13 août, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il intentait une poursuite, au civil, contre R.J. Reynolds et Japan Tobacco (possesseur de la filiale canadienne JTI-Macdonald). Il a finalement accédé à la demande de 27 groupes de santé et organismes antitabac rassemblés sous la « Coalition contre l'évasion fiscale liée au tabac ». Cette démarche tente de recouvrer des pertes fiscales (estimées à plus de 5 milliards de \$) engendrées par la contrebande de cigarettes qu'alimentait l'industrie du tabac au cours des années 1990.

Le gouvernement canadien a déjà porté une accusation similaire contre JTI-Macdonald et ses compagnies sœurs aux États-Unis en 1999. La Cour d'appel américaine avait toutefois rejeté les charges prétextant que la cause n'était pas de sa juridiction. Selon la GRC, la contrebande de tabac représente la plus importante fraude jamais commise par une entreprise au pays.



L'Association des chefs de pompiers du Canada estime que 14 030 incendies ont été causés par des articles de fumeurs entre 1995 et 1999, tuant 356 personnes.

■ Cigarettes moins incendiaires

Début octobre, le Comité permanent de la santé (CPS) donnait son aval au projet de loi (C-260) du député John McKay qui cherche à réduire l'inflammabilité des cigarettes vendues au Canada. Moins d'un mois plus tard, le 31 octobre, les députés de la Chambre des Communes ont adopté à l'unanimité le projet baptisé *Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux*.

Alors que la future loi semblait sur le point d'être sanctionnée, la sénatrice Lucie Pépin l'a bloquée en 2^e lecture du Sénat, se prévalant de son droit de l'étudier et de la commenter pour une période de 15 jours. « Cette requête ne fait que retarder l'adoption de la loi, estime François Dampousse, de l'Association pour les droits de non-fumeurs. *Je ne crois pas que cette législation mourra au feuilleton. Elle sera de nouveau débattue au début de l'année 2004, après le changement de premier ministre* ».

De son côté, le règlement de Santé Canada sur l'inflammabilité des cigarettes devrait être présenté au CPS au début de l'année prochaine. S'il est déposé avant juillet 2004, la *Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux* n'entrera pas en vigueur. Avec l'application d'un ou l'autre de ces cadres législatifs, toutes les cigarettes canadiennes devront satisfaire une norme d'inflammabilité.

■ CSST et fumée secondaire

La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) du Québec a rendu une décision qui pourrait être lourde de conséquences pour les établissements qui ne protègent pas leurs salariés de la fumée secondaire.

Incommodée par la fumée de cigarettes à laquelle elle était exposée tous les jours en effectuant l'entretien d'un fumoir situé au département de psychiatrie, une employée de l'hôpital Saint-Sacrement de Québec a décidé de porter plainte contre son employeur devant la CSST.

Le 18 juin, la CSST a sommé l'hôpital de d'équiper le fumoir d'une ventilation mécanique adéquate. L'hôpital, qui disposait de 60 jours pour se conformer, a plutôt choisi de contester la décision de la CSST devant la Commission des lésions professionnelles. L'audition devrait avoir lieu le 21 novembre, si aucune conciliation n'est acceptée d'ici là. Suite à la plainte, le fumoir en question est dorénavant nettoyé en dehors de ses heures d'ouverture.



« À six ou sept personnes qui fument là-dedans, c'est comme une chambre à gaz », a indiqué le représentant syndical **Hugo Parent**.



■ Défi « J'arrête, j'y gagne ! »

Le Défi « J'arrête, j'y gagne ! » sera de retour, pour une cinquième édition, de janvier à avril 2004. Comme chaque année, les fumeurs qui souhaitent relever le défi devront s'abstenir pendant les six semaines suivant le 1^{er} mars, à l'aide d'un parrain ou d'une marraine qui les épaulera pendant leur sevrage. Du 1^{er} janvier au 29 février, ils pourront s'inscrire en remplissant un bulletin disponible dans leurs hebdomadaires régionaux, de même que dans les directions de santé publique, CLSC, Centres d'abandon du tabagisme ou Internet (www.defitabac.qc.ca). Les personnes cessant de fumer à compter du 1^{er} janvier 2004 sont éligibles.

Cette campagne est présentée par le groupe Acti-menu, présidé par le Dr Louis Gagnon. Quant à l'autre co-fondateur de cet organisme, le Dr Gilles Pineau, il l'a quitté récemment pour se consacrer à d'autres occupations.

■ Colloque féminin annulé

Le colloque international sur le tabagisme féminin, qui était prévu à Québec en novembre 2004, a finalement été annulé en raison d'un important manque de financement. L'événement qui devait, à prime abord, être soutenu par des appuis privés et gouvernementaux accusait un manque à gagner d'environ 75 % de son financement total, et ce, un an à peine avant sa tenue.

■ Casinos québécois

Alors que les maisons de jeux ont longtemps été synonymes de lieux enfumés, les trois casinos québécois (Montréal, Charlevoix et Gatineau) ont mis fin à cette mode, en juillet dernier, en interdisant de « boucaner » dans les aires de jeux, les bars et les restaurants. Des fumoirs munis d'une ventilation indépendante ont été aménagés à l'attention des adeptes de la nicotine. À deux reprises, *Info-tabac* a pu constater que nouvelle politique est admirablement respectée au Casino de Montréal.



Les casinos québécois se distinguent à l'échelle mondiale pour leur interdiction de fumer. Au Québec, ils se démarquent également par leurs bars et restaurants sans fumée.

www.info-tabac.ca

**Votre portail pour
un Québec sans tabac**



Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2 500 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Il est aussi disponible sur www.info-tabac.ca en formats HTML et PDF. Notre site dispose d'un moteur de recherche couvrant tous les textes du bulletin depuis le premier numéro en 1996.

Révision : Isabelle Masingue.

Montage créé à l'aide du logiciel PageMaker 7.0 d'Adobe. Impression numérique par Urgence Copies.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
— Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996.
ISSN 1480-1833.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur Denis Côté (dcote@info-tabac.ca), ou la journaliste Josée Hamelin (jhamelin@info-tabac.ca).
Tél. : (514) 525-7025 – Télécopieur : (514) 525-6044
Courrier électronique : courrier@info-tabac.ca

Si non distribuable :
retournez la fiche d'expédition (pré-adressée au verso) à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7